tract sans guerre syndicale 100% GARANTI tract sans guerre syndicale

SOLIDAIRES - UNITAIRES - DEMOCRATIQUES

LE SYNDICAT QUI FAIT PEUR A LA DIRECTION

2 octobre 2024

SUD, le plein d'infos !

Journées de fermeture 2025 : La proposition de la Direction **sur les jours de fermeture 2025** a reçu un avis favorable du Comité Social et Économique (CSE) : **vendredi 2 mai, vendredi 30 mai (journée entreprise), lundi 10 novembre et vendredi 26 décembre 2025**. SUD finalise actuellement ses calendriers 2025.

Construction salle de sport : **La Direction a annoncé au CSE son projet de construction d'une salle de sport près du restaurant n°3. Elle souhaite ensuite en donner la gestion du CSE.**

SUD a légitimement posé des questions.

La Direction donnera-t-elle un budget supplémentaire au CSE **afin d'en assurer les charges et la gestion ?** Dans le cas contraire, il faudrait réduire d'autres postes de subvention CSE.

La Direction invite à négocier avec le CSE et explique que **la salle est gracieusement offerte pour améliorer l'équilibre vie professionnelle / vie privée.** SUD en a conscience, mais il est normal de s'assurer de l'absence d'impact financier sur le long terme, de s'interroger sur le doublon avec la salle de Nouainville et de demander si une solution de parking supplémentaire est prévue en complément.

Cependant, la question SUD qui a vraiment fâché la Direction, c'est si elle prévoyait également un projet de construction de crèche ? Réponse excessivement sèche et mal venue de la Direction « ***Tous les salariés n'ont pas d'enfant !*** ».

Ce n'était en rien le propos de SUD. Soulever la problématique des modes de garde ne veut en aucun cas dire « soit l'un soit l'autre », mais d'avoir des réponses complémentaires et intelligentes à l'équilibre vie privée/vie professionnelle.

Récemment, une crèche militaire a été inaugurée sur Cherbourg et Pasteur réserve davantage de berceaux pour ses salariés suite à l'échec de leur conciergerie. **La question ne méritait en rien une telle radicalité de la Direction.**

Accessibilité : À la question SUD portant sur notre inquiétude, la Direction a annoncé en CSE que **le personnel Séris n'était effectivement pas gréé pour répondre à la nouvelle organisation.**

Elle a également annoncé que sur les 3 lignes sous-traitées à COLLAS par KEOLIS, **pour lesquelles SUD avait mentionné l'absence d'information des chauffeurs menant à des difficultés**, il n'y en avait désormais plus qu'une seule.

Badgeuses : **SUD insiste sur le fait de remettre les badgeuses aux entrées de l'établissement**, la Direction a reporté ce sujet au CSE d'octobre. SUD continuera de plaider sur cette disposition légitime.

Don du sang : **Suite à la proposition de SUD**, la Direction avait confirmé qu'un accord de principe avec l'EFS (Établissement Français du Sang) avait été trouvé pour réaliser les dons sur notre site.

Il semblerait malheureusement que les obligations de l'EFS, sans doute liées aux protocoles et aux normes, rendent la concrétisation difficile. **SUD va prendre contact avec l'EFS afin de comprendre au mieux les points bloquants.**

Solidarité : Dans le cadre de ses actions de solidarité, Orano a mis en place la possibilité d'effectuer des microdons (retenus sur votre salaire via une somme que vous décidez ainsi que l'arrondi sur les centimes - éligibles au crédit d'impôt) vers une association de votre choix : **ONF « agir pour la forêt », Institut Curie** ou **Orano Solidaires**[(1)]. **Chaque don sera abondé à 100% par Orano**.

Connectez-vous sur la plateforme « microdon » (via l'intranet) pour plus d'infos et faire votre choix.

[(1)] *Il est possible de réaliser des dons ponctuels, abondés à 100%, **via l'association Orano Solidaires** (Croix Rouge et Restos du Cœur l'an passé).*

Vos activités sociales : **CADHOC Noël 2024 dématérialisés :** Alors qu'il y avait des propositions à 150 € et 171 €, **SUD se félicite d'avoir été rejoints afin de distribuer le maximum URSSAF possible soit 193 €.**

Cette proposition SUD est issue de l'enquête du bureau CSE lors de laquelle les salariés avaient exprimé leurs souhaits :

- **D'une prime plus importante à Noël** plutôt que deux primes (été et Noël) moins importantes,
- **Que la prime soit dématérialisée.**

Plafonnement subvention CSE : toujours en s'appuyant sur l'enquête du bureau CSE, **SUD a proposé de plafonner les subventions du CSE à 4000 €/an par ouvrant droit hors primes d'été et de Noël** (soit 8000 € pour les couples d'ouvrants droit). SUD rappelle que les situations d'entraide/d'urgence ne sont pas concernées.

Cette proposition permettait **une économie d'environ 110 000 € / an** et n'aurait impacté que 80 personnes sur 4400. Cela aurait favorisé une meilleure équité dans la distribution de la dotation et d'avoir des reins plus solides pour améliorer le niveau de prestation de l'ensemble des salariés. **Le CSE a voté CONTRE**.

MEF - Proposition de choix pour les couples d'ouvrants droit : lors de l'enquête élaborée par le bureau CSE, vous aviez été nombreux à demander une meilleure reconnaissance des couples d'ouvrants droit car ils participent doublement à la dotation du CSE.

LE GT mis en place a donné lieu à une proposition de note permettant aux couples de choisir entre la participation séjour ou **d'avoir enfin deux profils distincts pour l'épargne chèques vacances**. **Pour SUD**, c'était un premier pas pour une meilleure reconnaissance des couples d'ouvrants droit, nous avons voté **POUR**. **Le CSE a voté CONTRE.**

Section karting : le CSE a voté **POUR** la subvention exceptionnelle de 3095 € (**SUD a voté CONTRE du fait du nombre réduit de salariés concernés et qu'un vote de refus avait déjà été réalisé précédemment**).

Patrimoine CSE : Le patrimoine du CSE va prochainement être expertisé (gabion, complexe de Nouainville, étang…) afin d'en établir la valeur marchande.

SUD a demandé à ce que les bateaux de la section nautisme soient eux aussi évalués. Cette bonne visibilité permettra de faire des choix éclairés sur d'éventuelles ventes et sur les économies de budget via la prise en compte des coûts d'entretiens.

Le projet de construction d'une nouvelle salle de sport doit également être pris en compte sur les dépenses/investissements actuels. ***#affaireconclue***

Négo maintenance : La deuxième réunion de négociations concernant la maintenance s'est déroulée le 19 septembre 2024. **La troisième réunion aura lieu le 08 octobre.**

Les propositions financières faites par la Direction sont bien en deçà des attentes légitime des salariés. **SUD s'offusque du choix de la Direction d'exclure certains métiers du cadre de cette négo (RDAT, consignataires, pilotes maintenance et préparateurs)**.

Pour SUD, il est indispensable que **l'ensemble des fonctions et des régimes de travail du secteur soit valorisé**. **La maintenance est classé « métier critique »** et souffre de sous-effectif, de manque de moyens et de manque de formation.

Cet accord, **crucial pour l'attractivité de la maintenance**, **se doit d'être en cohérence avec les accords CONVERGENCE et Radioprotection**.

SUD a d'ores et déjà réécrit un second courrier rappelant ses propositions en vue de la réunion n°2.

Chèques CESU : Après consultation de son conseil, SUD a rappelé que l'abondement de la Direction, de 300 € en CESU dans le cadre de l'accord ***« Attractivité des régimes postés »*** **était doublement discriminant** car :

- **Réservé à une population spécifique (postés)**
- **Et présentant un critère d'âge (- 3ans).**

La Direction évoquant qu'il n'y a « aucun risque », **SUD lui a logiquement demandé de s'engager à prendre en charge un éventuel redressement de l'URSSAF qui impacterait les prestations de tous les salariés**. **Refus catégorique de la Direction.**

SUD a d'ores et déjà fait une proposition de distribution de CESU pour tous les salariés, expliquée deux fois en Commission Activités Sociales et **dont le coût serait neutre pour le CSE** (les ouvrants droit pouvant choisir ou non de recevoir 50 € de CESU en lieu et place de 50 € de chèques vacances ou de 50 € de remboursement sur participation séjours).

Ainsi, tous les salariés éligibles à l'abondement pourrait en bénéficier sans que le CSE ne voit son budget impacté !

Contactez-nous au 06.03.17.05.15 ou au 06.75.38.74.79 ou via sud.anc.lahague@gmail.com